

# Comprendre l'intimidation et y faire face

## Guide à l'intention des parents



**SAFE SCHOOLS**  
MANITOBA

On définit l'intimidation comme étant une affirmation de pouvoir qui vise à causer du tort. L'intimidation peut prendre de nombreuses formes – physique, verbale, sociale et électronique – et ses conséquences sont considérables. Elle a un effet dévastateur sur la victime et peut la marquer pour le reste de sa vie. Si on ne s'occupe pas dès l'enfance du comportement abusif de l'intimidateur envers les autres, ce comportement peut se poursuivre jusqu'à l'âge adulte. Les témoins peuvent longtemps vivre avec des sentiments d'impuissance et de culpabilité. Les mesures préventives, les interventions efficaces, les procédures de signalement rapides et l'application de conséquences appropriées sont des étapes essentielles pour remédier à ce problème de société. En collaborant avec l'école, les parents peuvent grandement contribuer à faire en sorte que tous les enfants se sentent respectés, inclus et, au bout du compte, en sécurité. Puisque la nouvelle année scolaire arrive à grands pas, il s'agit d'un moment opportun pour transmettre les renseignements suivants.

Les enfants ont davantage tendance à signaler des cas d'intimidation s'ils savent que leurs parents et leurs enseignants interviendront rapidement. Voici des renseignements qui vous aideront à reconnaître les cas d'intimidation et à y faire face.

# 1

**Votre enfant  
est-il victime  
d'intimidation?**

**Votre enfant pourrait être victime d'intimidation si, |pour des raisons inexplicables et de longues périodes, il :**

- manifeste de la tristesse, de l'anxiété, de la colère ou de la frustration;
- se sent coupable ou a une faible estime de soi;
- évite ses amis et ses activités;
- connaît des troubles du sommeil ou un changement d'appétit;
- a des maux de tête ou d'estomac;
- reçoit des blessures ou ses affaires sont endommagées ou perdues;
- manifeste de la détresse ou de la colère lorsqu'il utilise Internet ou son téléphone cellulaire;
- exprime des inquiétudes sur son trajet entre l'école et la maison ou son trajet en autobus;
- refuse d'aller à l'école.

# 2

**Si votre enfant  
est victime  
d'intimidation**

**Écoutez attentivement les détails des incidents :**

- dites à votre enfant que ce qui s'est passé n'est pas de sa faute;
- ne détruisez pas les données des incidents de cyberintimidation;
- communiquez immédiatement avec l'école pour lui présenter vos inquiétudes et organiser l'offre de services d'appui ou de counseling à votre enfant;
- communiquez avec les services de police si votre enfant est menacé, craint pour sa sécurité ou est victime d'exploitation sexuelle sur Internet;
- laissez l'école s'occuper des parents de l'intimidateur;
- profitez de toutes les occasions pour renforcer chez votre enfant la confiance en soi;
- favorisez le développement d'amitiés par la participation à des activités scolaires ou communautaires;
- demandez régulièrement à votre enfant comment il va;
- assurez une communication régulière avec l'école.



# 3

## Collaborer avec l'école pour lutter contre l'intimidation

### Étapes de la collaboration avec l'école pour lutter contre l'intimidation:

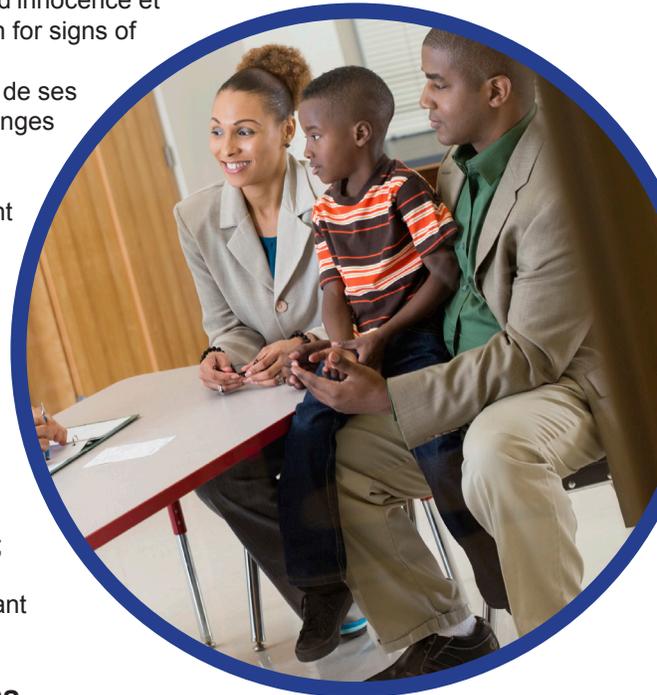
1. parlez à l'enseignant de votre enfant;
2. si l'enseignant et vous n'arrivez pas à régler le problème;
3. fixez un rendez-vous avec le directeur d'école;
4. si votre enfant continue à être victime d'intimidation après l'intervention du directeur d'école;
5. communiquez avec le directeur général de la division scolaire;
6. vous pouvez obtenir de l'aide additionnelle auprès de **Dr. Mary Hall, directrice de Sécurité à l'école Manitoba**. On peut la joindre par courriel ou au téléphone. [mhall@safeschoolsmanitoba.ca](mailto:mhall@safeschoolsmanitoba.ca) Bureau : 204 233-1595 Cellulaire : 204 770-3521



**SAFE SCHOOLS**  
MANITOBA

### Si vous apprenez que votre enfant intimide d'autres:

- collaborez étroitement avec l'école pour déterminer la nature et l'étendue des agissements de votre enfant;
- remettez en question ses affirmations d'innocence et son rejet du blâme sur la victime; watch for signs of dominance and control over others
- discutez des conséquences négatives de ses paroles, de ses actions et de ses échanges en ligne ou par téléphone cellulaire;
- collaborez avec l'école afin d'identifier les causes profondes du comportement d'intimidation, de déterminer des conséquences appropriées et d'obtenir du counseling;
- cherchez des signes de domination et de pouvoir exercés sur les autres;
- établissez des attentes claires en matière de comportement;
- encouragez les relations respectueuses;
- soyez un modèle de respect, de compassion, d'empathie et d'inclusion;
- continuez à collaborer avec l'école et surveillez les interactions de votre enfant avec les autres (y compris en ligne).



# 4

## Si votre enfant intimide d'autres

### Si votre enfant est témoin de cas d'intimidation:

- reconnaissez que les enfants hésitent souvent à faire quelque chose par peur de représailles;
- soulignez l'importance de rapporter les incidents à un adulte;
- dressez une liste d'adultes qui écouteront et qui interviendront;
- encouragez-le à sauvegarder les messages ou autres contenus publiés en ligne;
- présentez immédiatement vos inquiétudes à l'école;
- discutez de moyens pour protéger votre enfant au cours de l'enquête;
- collaborez avec l'école afin d'enseigner des méthodes sécuritaires pour condamner l'intimidation, résister à la pression des pairs, éviter d'offrir un auditoire aux intimidateurs et soutenir la victime;
- donnez l'exemple en faisant preuve d'attention, de respect, d'empathie et d'inclusion dans vos relations avec les autres;
- assurez un suivi auprès de l'école pour faire en sorte que votre enfant continue à se sentir en sécurité.

# 5

## Si votre enfant est témoin de cas d'intimidation

**Il est essentiel que tous les parents collaborent avec l'école pour assurer la sécurité de tous les enfants et les jeunes.**

Pour en savoir plus, veuillez vous adresser à: **Dr. Mary Hall, directrice, Sécurité à l'école Manitoba**  
Courriel : [mhall@safeschoolsmanitoba.ca](mailto:mhall@safeschoolsmanitoba.ca) Bureau : 204 233-1595 Cellulaire : 204 770-3521